

Nombre de conseillers	27
En Exercice	27
Prént.e.s	17
Procurations	6
Excusé.e.s	4

PROCES-VERBAL **DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,
Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel,
sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

Présents (es) : MMS. GIRERD - CORONINI - WILT - BASSEY - DONNET - ECOSSE –
SEGUI - FENOLI - ROYBON - TODESCHINI - IDELON - LITAUD - THERON - NAVARRO
RAZAFINJATOVO - BOULAÏD - VEUTHAY.

Procurations :

Mme PONZONI donne procuration à M. CORONINI
Mme BERTONA donne procuration à Mme DONNET
M. SPOSITO donne procuration à Mme TODESCHINI
Mme SOLEILHAC donne procuration à M. BASSEY
M. PEREZ-GIRALDEZ donne procuration à M. ROYBON
Mme PERRIOLAT donne procuration à M. ECOSSE

Excusés (ées) :

MMS JANON – CANFORA - DE LOS RIOS - BLOUZARD

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

* * * *

Le quorum est atteint à 17 élus – Ouverture de la séance à 19h.
Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 05 Mars 2024.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a été procédé à la nomination d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal : Monsieur Alexandre Ecosse ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions de secrétaire de séance.

I- DOMAINE ET PATRIMOINE

Sortie de portage par revente du bien immobilier sis lieu-dit « Le Verdon » OAP des Ecoles – Annule et remplace la délibération 2024-03-02 du 5 mars 2024 Délibération 2024-04-01

Invité par Madame le Maire, Amélie Girerd, Monsieur Alexandre Ecosse, adjoint en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée qu'en 2019, 2 parcelles de terrain, AI 356 et AI 357, ont été mises en vente par un particulier dans un périmètre identifié « OAP des Ecoles ». La commune, dans l'attente de la finalisation de sa réflexion, a souhaité que ces parcelles soient portées par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné.

Cela s'est concrétisé par une convention.

Aujourd'hui, le projet étant sur le point d'aboutir, il convient de céder ces parcelles au promoteur pressenti pour cette opération.

Au regard du montage économique, la plus-value réalisée sera transposée sur un projet en cours à Renage, également porté par l'EPFL du Dauphiné.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Renage en date en 29 avril 2019 autorisant le portage par l'EPFL du Dauphiné du tènement immobilier cadastré AI 356 et AI 357 sur le territoire de la commune.

Vu la délibération 2024-03-02 du Conseil municipal de Renage en date du 5 mars 2024 portant sortie de portage par l'EPFL des parcelles AI 356 et AI 357, au prix de 55€ du m² ;

Vu la convention de portage n°2019-27 signée le 22 juillet 2019 entre la Commune de Renage et l'EPFL du Dauphiné ;

Vu l'avis du Pôle d'Evaluations Domaniales ;

Considérant que le tènement immobilier est un terrain nu situé lieu-dit le Verdon, cadastré AI 356 et AI 357 pour une surface cadastrale de 3725 m², acquis par l'EPFL du Dauphiné par acte notarié en date du 22 juillet 2019 ;

Considérant que le projet pour lequel la réserve foncière a été réalisée visait une opération de renouvellement urbain intégrée à l'opération « OAP des Ecoles » ;

Considérant que le prix de revient global de l'opération (dépenses supportées par l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné), avant la cession du bien s'élève à 154 230 € HT ;

Considérant l'offre d'acquisition de ce tènement immobilier émise le 2 avril 2024 par le groupe GGL au prix de 216 050 € HT pour la réalisation d'un ensemble immobilier à usage d'habitation incluant des logements locatifs ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** la sortie de portage par revente des parcelles AI 356 et AI 357 au montant de 216 050 € HT au groupe GGL selon les conditions de l'offre en date du 2 avril 2024,
- **DE DIRE** que la plus-value réalisée sera transférée sur un autre projet porté par l'EPFL
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document se rapportant à cette sortie de portage

Q- Néant

Vente de terrain communal : OAP les écoles

Délibération 2024-04-02

Invité par Madame le Maire, Amélie Girerd, Monsieur Alexandre Ecosse, adjoint en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, informe l'assemblée que la commune est propriétaire depuis plus de 40 ans d'une parcelle cadastrée AI 323 d'une surface de 1600m. Elle fait partie d'un périmètre identifié « OAP des Ecoles » sur lequel un projet de construction, après comparaison, études et réflexion est sur le point d'aboutir. Dans ce cadre, lors du Conseil municipal du 5 mars dernier, par sa délibération 2024-03-02, la commune a autorisé la sortie de portage exercé par l'Etablissement public foncier local du Dauphiné sur les parcelles limitrophes aux parcelles communales afin de constituer l'assiette finale du projet porté par l'entreprise GGL sur l'ensemble du périmètre de l'OAP. Le prix convenu pour cette vente est de 58€ nets. Le montant de la cession s'élève donc à 92 800 € (Quatre-vingt-douze mille huit-cents Euros).

Vu l'avis du Pôle d'Evaluations Domaniales,

Considérant que le projet pour lequel la réserve foncière a été réalisée visait une opération de renouvellement urbain intégrée à l'opération « OAP des Ecoles » ;

Considérant le projet de construction de logements porté par l'entreprise GGL conforme aux attentes de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'HABILITER** Madame le Maire à signer l'acte de vente, acte notarié et tout autre document se rapportant à cette affaire,
- **DE DIRE QUE** la parcelle cadastrée AI 323 sera cédée au prix net vendeur de 92 800€ (Quatre-vingt-douze mille huit-cents Euro) à la société GGL ou à la société qui s'y substituera.

Q- Néant

II- FINANCES

Approbation du Compte de gestion : Budget Commune

Délibération 2024-04-03

Madame le Maire, Amélie Girerd rappelle à l'assemblée que le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes) et ce **avant le 30 juin** de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **Une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **Le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'appelle pas d'observation

- ✚ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;
- ✚ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✚ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Q- Néant

Approbation du Compte de gestion : Budget Gendarmerie
Délibération 2024-04-04

Madame le Maire, Amélie Girerd rappelle à l'assemblée que le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes) et ce **avant le 30 juin** de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du [compte administratif](#).

Il comporte :

- **Une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **Le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'appelle pas d'observation

- ✚ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;
- ✚ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✚ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Q- Néant

**Comptes Administratifs 2023 du Budget principal Commune et du Budget annexe
Gendarmerie
Délibération 2024-04-05**

M. Bruno Coronini, Président de séance, rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif constitue le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Après avoir présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe, M. Bruno Coronini,

1° Donne acte au Conseil municipal de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice		357 973.16		452 726.92		810 700.08
	2 186 459.84	1 294 369.92	3 597 387.61	3 859 542.19	5 783 847.45	5 153 912.11
Résultats de clôture N	892 089.92			262 154.58	892 089.92	262 154.58
Restes à réaliser	139 085.62					
TOTAUX CUMULES	2 186 459.84	1 652 343.08	3 597 387.61	4 312.269.11	5 783 847.45	5 964 612.19
RESULTATS DEFINITIFS	534 116.76			638 981.40		180 764.74

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE GENDARMERIE

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opération de l'exercice		52 589.61		54 608.19		107 197.80
	12 768.00	4 403.00	311 093.31	284 905.11	323 861.31	289 308.11
Résultats de clôture N	8 365.00		26 188.20		34 553.20	
Restes à réaliser	0.00					
TOTAUX CUMULES	12 768.00	56 992.61	254 834.55	309 442.74	323 861.31	396 505.91
RESULTATS DEFINITIFS		44 224.61		28 419.99		72 644.60

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes d'entrée et du bilan de sortie, pour les deux budgets.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Après la sortie de Madame le Maire, Amélie Girerd, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote et arrête les Comptes administratifs des budgets Commune et Gendarmerie tels qu'énumérés ci-dessus.

Q- Néant

**Affectation des résultats d'après le compte administratif 2023 : Budget principal
Commune 2024
Délibération 2024-04-06**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Commune ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

Résultat en instance au 31/12/22	452 726.92€
Résultat de l'exercice 2023	262 154.58€
Total à affecter	714 881.50€

Après avoir entendu la proposition de reprise des résultats 2023 au Budget Primitif 2024 comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	300 000.00€
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (compte 002)	414 881.50€
Résultat reporté en Investissement (compte 001)	-534 116.76€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'ADOPTER** la reprise des résultats ci-dessus.

Q- Néant

Affectation des résultats d'après le compte administratif 2023 : Budget annexe Gendarmerie 2024 Délibération 2024-04-07

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023 du Budget annexe de la Gendarmerie ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

Résultat en instance au 31/12/22	54 608.19€
Résultat de l'exercice 2023	-26 188.20€
Total à affecter	28 419.99€

Après avoir entendu la proposition de reprise des résultats 2023 au Budget Primitif 2024 comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	€
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (compte 002)	28 419.99€
Résultat reporté en Investissement (compte 001)	44 224.61€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'ADOPTER** la reprise des résultats ci-dessus.

Q- Néant

Application de la fongibilité des crédits selon la norme M57 Budgets commune et gendarmerie Délibération 2024-04-08

Madame le Maire, Amélie Girerd explique à l'assemblée que le référentiel M57 offre une plus grande souplesse dans la gestion budgétaire notamment en matière de fongibilité des crédits.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire, Amélie Girerd à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de la même année et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques.

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT, « dans la limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser les 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Considérant que la Collectivité a adopté par la délibération 2023-09-07 en date du 26 septembre 2023 le passage à la nomenclature M57 pour tous ses budgets à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire, Amélie Girerd à mettre en application la fongibilité des crédits selon la réglementation,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Madame le Maire, Amélie Girerd ou à ses représentants à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Q- Néant

Vote du Budget Primitif

Budget Fonctionnement Commune

FONCTIONNEMENT DEPENSES BUDGET COMMUNE BP2024								
ARTICLES	LIBELLE	BP2022	CA2022	BP2023	CA2023	RECONDUCTION	MESURES NOUVELLES	TOTAL BP2024
6041	Achats d'études (autres que terrains à aménager)	0.00	0.00	7 700.00	5 760.00	7 700.00	2 300.00	10 000.00
60611	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	17 200.00	18 135.31	18 600.00	11 881.12	18 600.00	372.00	18 972.00
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	91 000.00	83 131.58	132 835.00	117 470.68	132 835.00	13 200.00	146 035.00
60613	Fournitures non stockables - Chauffage urbain	54 000.00	58 109.21	97 500.00	118 722.17	95 000.00		95 000.00
60621	Fournitures non stockées - Combustibles	11 500.00	11 404.78	11 500.00	5 072.40	10 000.00		10 000.00
60622	Fournitures non stockées - Carburants	13 000.00	10 202.40	13 000.00	11 636.89	11 000.00		11 000.00
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	300.00	310.37	300.00	345.78	350.00		350.00
60631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	36 000.00	38 193.54	36 000.00	38 790.17	35 000.00		35 000.00
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	14 370.00	13 474.33	16 011.00	13 849.34	16 000.00	4 340.00	20 340.00
60633	Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	22 000.00	10 406.67	15 000.00	9 484.65	12 000.00		12 000.00
60636	Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	6 500.00	5 921.20	6 800.00	6 060.58	6 800.00	320.00	7 120.00
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	5 950.00	6 317.85	6 500.00	4 393.59	6 500.00	50.00	6 550.00
6065	Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	8 500.00	13 379.90	9 005.00	10 635.73	9 005.00	3 422.00	12 427.00
60668	Autres produits pharmaceutiques	855.00	622.07	855.00	446.58	780.00		780.00
6067	Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	18 010.00	16 449.72	16 150.00	18 132.70	16 150.00	465.00	16 565.00
6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	65 350.00	64 657.18	68 450.00	74 306.74	68 510.00	0.00	68 510.00
611	Contrats de prestations de services	85 500.00	86 720.76	94 040.00	88 724.87	90 000.00		90 000.00
61358	Autres locations mobilières	13 220.00	12 850.02	12 460.00	18 622.44	12 200.00	2 000.00	14 200.00
614	Charges locatives et de copropriété	500.00	422.85	450.00	467.37	450.00	50.00	500.00
61521	Entretien et réparations sur terrains	50 700.00	45 879.69	51 200.00	47 196.48	51 200.00	7 800.00	59 000.00
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	69 000.00	68 303.36	69 800.00	60 499.10	67 000.00		67 000.00
615231	Entretien et réparations sur voiries	133 732.00	92 080.85	113 500.00	81 741.56	110 000.00		110 000.00
615232	Entretien et réparations sur réseaux	12 000.00	20 678.99	20 000.00	17 292.42	14 200.00		14 200.00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	17 500.00	17 525.58	32 600.00	34 055.53	30 500.00		30 500.00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	5 650.00	8 709.99	6 200.00	14 531.92	6 200.00	5 800.00	12 000.00
6156	Maintenance	29 250.00	32 474.08	36 905.00	44 831.43	36 905.00	13 172.00	50 077.00
6161	Primes d'assurances multirisques	7 500.00	7 680.73	8 000.00	8 317.34	8 000.00	6 700.00	14 700.00
6168	Autres primes d'assurance	6 500.00	5 633.96	5 800.00	6 779.63	5 800.00	1 700.00	7 500.00
6182	Documentation générale et technique	2 550.00	2 051.76	2 585.00	2 355.18	2 000.00		2 000.00
6184	Versements à des organismes de formation	10 730.00	4 921.67	11 200.00	4 724.00	6 550.00	6 960.00	13 510.00
6188	Autres frais divers	87 500.00	79 749.28	84 000.00	75 248.01	79 400.00		79 400.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0.00	0.00	0.00	3 890.14	225.00	0.00	225.00
62268	Autres honoraires, conseils...	12 500.00	11 812.80	12 000.00	11 122.87	13 500.00	0.00	13 500.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	5 900.00	5 266.25	6 620.00	4 286.00	5 000.00	0.00	5 000.00
6231	Annonces et insertions	3 065.00	2 298.35	3 170.00	1 765.11	3 000.00	0.00	3 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	43 500.00	41 648.62	43 640.00	47 752.21	45 000.00	1 518.00	46 518.00
6234	Réceptions				4 461.84		5 000.00	5 000.00
6236	Catalogues et imprimés	16 420.00	7 734.78	13 800.00	10 173.09	13 810.00	0.00	13 810.00
6248	Transports de biens et transports collectifs - Divers	10 500.00	9 921.07	12 720.00	10 855.10	12 720.00	962.00	13 682.00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000.00	1 980.24	3 500.00	3 438.36	3 500.00	0.00	3 500.00
6261	Frais d'affranchissement	6 500.00	5 358.63	6 000.00	5 782.64	5 500.00		5 500.00
6262	Frais de télécommunications	25 000.00	21 820.94	22 337.00	20 572.37	20 000.00	0.00	20 000.00
627	Services bancaires et assimilés	300.00	763.83	300.00	239.26	300.00	0.00	300.00
6281	Concours divers (cotisations...)	910.00	908.00	910.00	894.40	910.00	0.00	910.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 500.00	24 988.87	12 400.00	18 195.78	8 400.00		8 400.00
6284	Redevance pour services rendus	15 000.00	14 800.40	15 100.00	15 118.20	15 100.00	310.00	15 410.00
6288	Autres services extérieurs	3 140.00	1 470.00	1 720.00	1 404.00	1 500.00	0.00	1 500.00
63512	Taxes foncières	12 000.00	11 183.00	11 500.00	12 352.00	11 500.00	1 500.00	13 000.00
TOTAL CHAPITRE 011		1 076 202.00	998 375.46	1 168 663.00	1 124 679.67	1 124 550.00	77 941.00	1 202 491.00
ARTICLES	LIBELLE	BP2022	CA2022	BP2023	CA2023	RECONDUCTION	MESURES NOUVELLES	TOTAL BP2024
6218	Autre personnel extérieur	100 000.00	105 565.95	70 000.00	72 965.22	60 000.00	0.00	60 000.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 657.00	4 695.64	5 031.00	4 976.10	5 155.00	0.00	5 155.00
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFP	17 033.00	17 014.52	18 270.00	18 952.68	18 852.00	0.00	18 852.00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	2 789.00	2 817.22	3 017.00	3 042.26	3 078.00	0.00	3 078.00
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	727 451.00	721 873.21	851 620.00	831 580.13	820 421.00	0.00	820 421.00
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	7 844.00	7 948.50	10 141.00	10 905.29	9 732.00	0.00	9 732.00
64114	Personnel titulaire prime pouvoir d'achat						4 850.00	4 850.00
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	208 107.00	214 654.86	225 192.00	230 047.35	219 934.00	0.00	219 934.00
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	240 735.00	206 551.77	175 625.00	164 386.32	245 951.00	0.00	245 951.00
64134	Personnel non titulaire prime pouvoir d'achat						4 850.00	4 850.00
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	9 040.00	2 092.30	6 549.00	0.00	6 982.00	0.00	6 982.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	181 437.00	173 363.37	182 308.00	177 201.46	195 985.00	0.00	195 985.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	250 931.00	235 159.49	274 402.00	269 274.99	268 033.00	0.00	268 033.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 561.00	8 355.90	9 977.00	6 626.78	9 597.00	0.00	9 597.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	45 500.00	44 563.24	38 212.00	38 211.04	45 000.00	0.00	45 000.00
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	4 200.00	4 835.00	4 200.00	4 847.00	4 200.00	0.00	4 200.00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	13 808.00	9 734.42	14 768.00	10 590.31	14 589.00	0.00	14 589.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 200.00	4 221.00	5 200.00	6 071.00	6 000.00	0.00	6 000.00
6478	Autres charges sociales diverses	0.00	0.00	7 148.00	8 856.82	9 467.00	0.00	9 467.00
6488	Autres	900.00	856.23	900.00	848.83	900.00	0.00	900.00
TOTAL CHAPITRE 012		1 829 193.00	1 764 302.62	1 899 560.00	1 859 383.54	1 943 876.00	9 700.00	1 953 576.00
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et...	17 500.62	15 748.00	15 800.00	11 802.00	13 000.00	0.00	13 000.00
023	Virement à la section d'investissement	290 000.00	0.00	335 000.00	0.00	339 600.00	0.00	339 600.00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00	247 240.41	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et cor...	192 000.00	191 787.07	189 100.00	189 009.06	177 620.00	10 000.00	187 620.00
TOTAL CHAPITRE 042		192 000.00	439 027.48	189 100.00	189 509.06	177 620.00	10 000.00	187 620.00
65311	Indemnités de fonction (élus)	79 910.00	68 278.33	68 200.00	67 117.20	68 200.00	2 250.00	70 450.00
65312	Frais de mission et de déplacement (élus)	3 000.00	8 252.21	8 500.00	6 241.24	6 500.00	0.00	6 500.00
65313	Cotisations de retraite (élus)	3 222.00	1 043.88	3 250.00	3 227.68	3 500.00	0.00	3 500.00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	5 403.00	5 514.37	5 760.00	5 776.05	6 000.00	0.00	6 000.00
65315	Formation (élus)	2 500.00	160.00	2 000.00	958.00	2 000.00	0.00	2 000.00
653172	Cotisations fonds financement allocation fin de mandat	55.00	53.14	55.00	53.93	55.00	0.00	55.00
6541	Créances admises en non-valeur	7 674.00	14 388.88	2 500.00	0.00	1 500.00	0.00	1 500.00
6542	Créances éteintes	1 000.00	132.79	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	1 000.00
6553	Service d'incendie	83 978.00	83 977.81	89 051.00	89 050.07	93 298.00	0.00	93 298.00
65568	Autres contributions					12 500.00	6 500.00	19 000.00
6558	Autres contributions obligatoires	51 210.00	46 784.89	48 860.00	46 126.60	34 500.00		34 500.00
657363	Subv. de fonct. Aux CCASCIAS	75 000.00	75 000.00	75 000.00	75 000.00	75 000.00	15 000.00	90 000.00
65748	Subventions de fonctionnement aux pers de droits privé	36 200.00	31 140.00	37 400.00	27 480.00	35 700.00	0.00	35 700.00
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	16 700.00	15 415.56	17 750.00	18 014.48	18 000.00	2 140.00	20 140.00
65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1 000.00	1.38	504.00	1.13	100.00	0.00	100.00
TOTAL CHAPITRE 65		366 852.00	350 143.24	359 830.00	339 046.38	357 853.00	25 890.00	383 743.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 000.00	37 973.49	61 500.00	61 356.45	55 213.00	0.00	55 213.00
661121	Montant des ICNE de l'exercice	6 761.00	6 760.39	10 685.00	10 684.99	9 309.00	0.00	9 309.00
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-7 848.00	-7 848.87	-6 761.00	-6 760.39	-10 685.00	0.00	-10 685.00
TOTAL CHAPITRE 66		36 913.00	36 885.01	65 424.00	65 281.05	53 837.00	0.00	53 837.00
673	Titres annués (sur exercices antérieurs)	4 100.00	7 290.73	3 600.00	2 685.91	2 200.00	0.00	2 200.00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00	0.00	20 000.00	6 000.00	11 260.00	0.00	11 260.00
TOTAL GENERAL		3 812 760.62	3 611 772.54	4 066 877.00	3 597 387.61	4 023 786.00	123 531.00	4 147 317.00

Q- Néant

FONCTIONNEMENT RECETTES BUDGET COMMUNE BP2024						
ARTICLES	LIBELLE	BP2022	CA2022	BP2023	CA2023	BP2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	428 610.62		452 726.92		414 881.50
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	20 000.00	29 694.21	350.08	1 819.25	215.50
6459	Remboursement sur charges de Sécurité Sc	1 800.00	3 300.00	0.00	0.00	
	TOTAL CHAPITRE 013	21 800.00	32 994.21	350.08	1 819.25	215.50
7761	Différences sur réal. (négatives) reprises au	0.00	42 240.41	0.00	0.00	
777	Recettes et quote-part subv. invest. transféré	5 905.00	5 904.00	6 975.00	6 972.00	6 972.00
	TOTAL CHAPITRE 042	5 905.00	48 144.41	6 975.00	6 972.00	6 972.00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	5 500.00	7 115.00	6 000.00	13 300.00	10 000.00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	17 000.00	18 771.86	18 300.00	19 078.32	18 000.00
7062	Redevances et droits des services à caractè	1 000.00	1 490.30	1 200.00	2 052.55	2 100.00
70632	Redevances et droits des services à caractè	12 000.00	22 145.00	16 000.00	18 477.31	19 000.00
7067	Redev. et droits des services périscolaires e	108 000.00	105 825.96	109 000.00	105 407.94	105 000.00
706888	Autres	0.00	50.00	0.00	80.00	0.00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0.00	20.00	0.00	285.00	0.00
70841	Mise à dispo personnel facturé à la collectiv	44 600.00	45 685.49	46 890.00	48 724.91	58 000.00
70846	Mise à dispo personnel facturé au GFP de ra	500.00	1 352.00	700.00	1 242.00	1 000.00
70875	Remboursement de frais par les communes	1 000.00	858.36	900.00	898.27	900.00
70876	Remboursement de frais par le GFP de ratta	41 500.00	39 097.29	41 500.00	37 244.12	36 500.00
70878	Remboursement de frais par des tiers	3 500.00	4 291.80	5 100.00	5 389.62	4 500.00
	TOTAL CHAPITRE 70	234 600.00	246 703.06	245 590.00	252 180.04	255 000.00
73211	Attribution de compensation	1 237 000.00	1 237 395.00	1 237 395.00	1 237 395.00	1 237 395.00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0.00	0.00	36 000.00	50 574.00	0.00
73223	Fonds départemental des DMT0 pour les co	95 000.00	141 558.00	100 000.00	148 448.00	135 000.00
	TOTAL CHAPITRE 73	1 332 000.00	1 378 953.00	1 373 395.00	1 436 417.00	1 372 395.00
73111	Impôts directs locaux	1 400 000.00	1 434 729.00	1 510 000.00	1 544 948.00	1 599 133.00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	10 000.00	10 662.00	10 500.00	11 184.00	11 200.00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	28 000.00	46 336.40	65 000.00	82 185.78	82 500.00
	TOTAL CHAPITRE 731	1 438 000.00	1 491 727.40	1 585 500.00	1 638 317.78	1 692 833.00
74111	Dotation forfaitaire des communes	127 500.00	125 750.00	119 000.00	118 845.00	114 170.00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des comr	57 000.00	56 848.00	57 000.00	62 970.00	63 000.00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des	4 600.00	3 749.00	4 000.00	3 455.00	3 500.00
744	FCTVA	16 000.00	18 598.40	25 000.00	27 735.34	12 000.00
74718	Participations Etat - Autres	12 000.00	15 829.14	14 500.00	13 350.00	0.00
7472	Participations régions	0.00	0.00	2 500.00	3 440.80	0.00
7473	Participations départements	8 000.00	8 407.64	8 000.00	8 767.59	8 100.00
74741	Participations communes membres du GFP	16 500.00	16 750.00	16 500.00	16 750.00	16 750.00
74751	Participations GFP de rattachement	5 500.00	5 595.80	5 000.00	6 081.14	6 000.00
747888	Autres	29 000.00	30 033.69	30 200.00	36 643.79	20 000.00
74833	Etat - Compensation au titre des exonération	52 000.00	72 669.00	52 000.00	91 716.00	80 000.00
74834	Etat - Compensation au titre des exonération	0.00	0.00	0.00	1 575.00	0.00
74836	Attribution du fonds départ. de péréquation de	0.00	1 975.00	0.00	0.00	0.00
7484	Dotation de recensement	0.00	0.00	0.00	6 585.00	0.00
	TOTAL CHAPITRE 74	328 100.00	356 205.67	333 700.00	397 914.66	323 520.00
752	Revenus des immeubles	23 495.00	28 546.60	28 640.00	34 151.56	31 000.00
75813	Redevances versées par les fermiers et con	250.00	241.47	250.00	0.00	500.00
7584	Recouvrement sur créances admises en no	0.00	912.66	0.00	118.01	0.00
75888	Autres produits divers de gestion courante	0.00	32 242.19	29 750.00	83 815.57	50 000.00
	TOTAL CHAPITRE 75	23 745.00	61 942.92	58 640.00	118 085.14	81 500.00
761	Produits de participations	0.00	4.90	0.00	6.73	
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéanc	0.00	467.75	0.00	7 329.59	
775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	205 000.00	0.00	500.00	
	TOTAL CHAPITRE 77	0.00	205 467.75	0.00	7 829.59	0.00
	TOTAL GENERAL	3 812 760.62	3 822 143.32	4 056 877.00	3 859 542.19	4 147 317.00

Q- Néant

Budget Investissement Commune

INVESTISSEMENT COMMUNE DEPENSES BP2024								
ARTICLES	LIBELLE	BP2022	CA2022	BP2023	CA2023	RAR N-1	BP2024	TOTAL BP2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						534 116.76	534 116.7
13911	Subv. inv. acti	150.00	150.00	153.00	150.00	0.00	150.00	150.0
13912	Subv. inv. acti	3 985.00	0.00	1 068.00	1 068.00	0.00	1 068.00	1 068.0
13913	Subv. inv. acti	1 770.00	3 985.00	3 985.00	3 985.00	0.00	3 985.00	3 985.0
13918	Autres subv. c	0.00	1 769.00	1 769.00	1 769.00	0.00	1 769.00	1 769.0
192	Plus ou moins	0.00	42 240.41	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0
	TOTAL CHAPITRE 040	5 905.00	48 144.41	6 975.00	6 972.00	0.00	6 972.00	6 972.0
2112	Terrains de voirie						12 500.00	12 500.0
21312	Bâtiments scolaires						1 100.00	1 100.0
21318	Autres bâtiments publics						2 370.00	2 370.0
2312	Agencements et aménagements de terrains (en cours)						7 500.00	7 500.0
	TOTAL CHAPITRE 041	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	23 470.00	23 470.0
10226	Taxe d'amén	5 000.11	0.00	2 000.00	0.00	0.00	4 500.00	4 500.0
1321	Subv. non tra	0.00	0.00	460.97	460.40	0.00	0.00	0.0
1641	Emprunts en	290 000.00	289 677.18	335 000.00	334 559.59	0.00	339 600.00	339 600.0
202	Frais études, e	5 760.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0
2031	Frais d'études	20 155.00	8 520.00	42 216.00	8 430.00	0.00	4 000.00	4 000.0
2051	Cessions logiciels						1 435.00	1 435.0
	TOTAL CHAPITRE 20	25 915.00	8 520.00	42 216.00	8 430.00	0.00	5 435.00	5 435.0
2041582	Subv. autres	0.00	0.00	0.00	0.00	19 495.98	28 435.00	47 930.9
2111	Terrains nus	190 000.00	0.00	0.00	2 738.00	0.00	0.00	0.0
2115	Terrains bâtis	0.00	12 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0
2128	Autres agenc	10 000.00	37 140.00	48 914.00	0.00	3 552.00	17 958.00	21 510.0
21311	Constructions	0.00	1 405.86	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0
21312	Constructions	9 640.00	8 234.00	23 800.00	8 103.88	0.00	39 490.00	39 490.0
21316	Constructions	6 000.00	4 848.72	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0
21318	Constructions	97 504.00	32 126.60	31 300.00	26 585.60	6 887.40	48 000.00	54 887.4
21351	Aménagements des constructions publics						65 813.62	65 813.6
2151	Réseaux de vo	0.00	6 012.00	0.00	51 056.40	0.00	0.00	0.0
2152	Installations d	22 860.00	4 188.31	50 370.00	1 748.05	0.00	22 169.00	22 169.0
21538	Autres réseau	0.00	0.00	46 299.35	0.00	0.00	0.00	0.0
21568	Autre matière	6 000.00	5 400.00	0.00	0.00	0.00	6 000.00	6 000.0
215738	Autre matière	14 730.00	7 596.62	14 230.00	2 976.00	0.00	10 000.00	10 000.0
2158	Autres install	1 610.00	718.80	7 500.00	7 975.58	0.00	19 515.00	19 515.0
21831	Autre matériel informatique						0.00	0.0
21838	Autre matériel	3 000.00	2 557.16	5 110.00	2 376.72	0.00	6 850.00	6 850.0
21841	Autres matériels de bureau et mobiliers						0.00	0.0
21848	Autres matériel	4 002.00	1 781.79	3 170.00	3 318.93	0.00	10 700.00	10 700.0
2188	Autres immob	40 888.00	31 158.51	15 592.00	16 136.40	0.00	15 550.00	15 550.0
	TOTAL CHAPITRE 21	406 234.00	155 168.37	246 285.35	123 015.56	10 439.40	262 045.62	272 485.0
2312	Agencements	0.00	0.00	0.00	3 603.60	0.00	153 000.00	153 000.0
2313	Constructions	2 110 671.00	2 098 773.44	1 466 778.65	1 375 719.47	109 150.24	564 710.00	673 860.2
2315	Installations,	286 663.00	276 385.70	310 858.03	333 699.22	0.00	139 297.00	139 297.0
	TOTAL CHAPITRE 23	2 397 334.00	2 375 159.14	1 777 636.68	1 713 022.29	109 150.24	857 007.00	966 157.2
	TOTAL GENERAL	3 130 388.11	2 876 669.10	2 410 574.00	2 186 459.84	139 085.62	2 061 581.38	2 200 667.0

INVESTISSEMENT RECETTES COMMUNE BP2024						
ARTICLES	LIBELLE	BP2022	CA2022	BP2023	CA2023	BP2024
001	Solde d'exécution de la section	783 742.11		357 973.16		0.0
021	Virement de la section de fonct	290 000.00	0.00	335 000.00	0.00	339 600.0
024	Produits des cessions d'immobi	200 000.00	0.00	0.00	0.00	80 000.0
1025	Dons legs					12 500.0
2031	Etudes					10 970.0
	TOTAL CHAPITRE 041	0.00	0.00	0.00	0.00	23 470.0
2111	Terrains nus	0.00	127 000.00	0.00	500.00	0.0
2115	Terrains bâtis	0.00	120 240.41	0.00	0.00	0.0
2802	Amort. frais études, élabor., mod	384.00	384.00	471.00	384.00	384.0
28031	Amort. frais d'études	1 236.00	1 236.00	1 236.00	1 236.00	10 003.0
2805	Amort. concessions et droits sim	405.00	405.00	0.00	0.00	0.0
28128	Amort. autres agencements et a	56 258.00	56 257.68	58 734.00	58 733.68	59 153.0
281321	Amort. constructions immeubles	14 106.00	14 105.05	11 525.00	11 524.95	11 525.0
281351	Amort. install générales.. des co	5 998.00	5 998.00	5 998.00	5 998.00	6 004.0
28151	Amort. réseaux de voirie	42 913.00	42 913.00	42 913.00	42 913.00	42 913.0
28152	Amort. installations de voirie	13 541.00	13 540.59	14 216.00	14 215.59	14 303.0
281538	Amort. autres réseaux	1 039.00	1 039.00	1 039.00	1 039.00	1 039.0
281568	Amort. autre matériel et outillag	2 101.00	2 101.00	3 001.00	3 001.00	3 001.0
2815738	Amort. autre matériel et outillag	8 440.00	8 439.30	9 580.00	9 579.60	8 775.0
28158	Amort. autres installations, maté	9 183.00	9 182.99	8 857.00	8 856.52	5 538.0
281828	Amort. autres matériels de trans	3 583.00	3 583.00	3 583.00	3 583.00	3 582.0
281838	Amort. autre matériel informati	15 196.00	15 195.04	8 802.00	8 801.24	2 467.0
281848	Amort. autres matériels de bure	8 103.00	8 102.64	7 762.00	7 761.11	6 687.0
28188	Amort. autres	9 514.00	9 304.78	11 383.00	11 382.37	12 246.0
	TOTAL CHAPITRE 040	192 000.00	191 787.07	189 100.00	189 009.06	187 620.0
10222	FCTVA	65 000.00	74 812.25	140 000.00	144 574.03	120 000.0
10226	Taxe d'aménagement	10 000.00	24 900.55	10 000.00	54 823.43	17 000.0
1068	Excédents de fonctionnement ca	306 290.00	306 290.00	168 500.00	168 500.00	300 000.0
	TOTAL CHAPITRE 10	381 290.00	406 002.80	318 500.00	367 897.46	437 000.0
1311	Subv. transf. Etat et établisseme	0.00	11 084.40	0.00	0.00	0.0
1312	Subv. transf. Régions	13 880.00	43 627.00	10 000.00	0.00	50 000.0
1313	Subv. transf. Départements	10 000.00	35 000.00	0.00	0.00	0.0
13148	Subv. transf. Autres communes	15 000.00	0.00	0.00	0.00	0.0
1318	Autres subv. d'invest. rattachées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0
1321	Subv. non transf. Etat et établiss	350 000.00	247 636.00	558 000.00	243 079.50	353 682.0
1322	Subv. non transf. Régions	394 500.00	48 809.13	170 000.84	123 679.90	65 509.0
1323	Subv. non transf. Départements	381 976.00	152 819.00	362 000.00	195 938.00	663 786.0
13248	Subv. non transf. Autres commu	0.00	8 771.75	0.00	0.00	0.0
1328	Autres subv. d'investissement rat	118 000.00	0.00	110 000.00	94 266.00	0.0
1345	Fonds équip. non amort. - Amen	0.00	0.00	0.00	80 000.00	0.0
	TOTAL CHAPITRE 13	1 283 356.00	547 747.28	1 210 000.84	736 963.40	1 132 977.0
1641	Emprunts en euros	0.00	1 000 000.00	0.00	0.00	0.0
	TOTAL GENERAL	3 130 388.11	2 392 777.56	2 410 574.00	1 294 369.92	2 200 667.0

Budget Primitif Gendarmerie

GENDARMERIE BP2024							
DEPENSES							
ARTICLES	LIBELLE	BP2022	CA2022	BP2023	CA2023	RECONDUCTION	MESURES NOUVELLES
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	2 000.00	0.00	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00
6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	10 000.00	1 495.82	2 000.00	147.66	2 000.00	0.00
6125	Crédit-bail immobilier	140 000.00	137 358.04	224 500.00	270 422.26	224 500.00	79 500.00
61358	Autres locations mobilières	0.00	0.00	0.00	913.92	0.00	0.00
61521	Entretien et réparations sur terrains	19 000.00	13 933.75	11 500.00	9 756.00	11 500.00	0.00
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	27 762.00	17 028.54	18 000.00	9 629.92	15 000.00	0.00
6161	Primes d'assurances multirisques	1 200.00	0.00	1 300.00	1 360.55	1 300.00	1 100.00
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	0.00	1 256.40	0.00	0.00	0.00	0.00
63512	Taxes foncières	14 000.00	13 359.00	14 000.00	14 460.00	14 460.00	40.00
	TOTAL CHAPITRE 011	213 962.00	184 431.55	272 300.00	306 690.31	269 760.00	80 640.00
022	Dépenses imprévues	12 000.89	0.00	756.00	0.00		
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	4 403.00	4 403.00	4 403.00	4 403.00	8 814.00	386.00
	TOTAL CHAPITRE 042	4 403.00	4 403.00	4 403.00	4 403.00	8 814.00	386.00
6815	Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	10 000.00	1 000.00	500.00	0.00		
6865	Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	65 000.00	65 000.00	7 500.00	0.00		
	TOTAL CHAPITRE 68	75 000.00	66 000.00	8 000.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL GENERAL	305 365.89	254 834.55	285 459.00	311 093.31	278 574.00	81 026.00
RECETTES							
ARTICLES	LIBELLE	BP2022	CA2022	BP2023	CA2023	BP 2024	
002	Résultat de fonctionnement reporté	74 465.89		54 608.19		28 419.99	
744	FCTVA	900.00	976.85	850.81	889.11	0.00	
752	Revenus des immeubles	230 000.00	234 000.00	230 000.00	234 000.00	234 000.00	
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00	0.00	0.00	16.00	0.00	
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges fonctionnement					27 180.01	
7865	Reprises sur provisions pour risques et charges financiers	0.00	0.00	0.00	50 000.00	70 000.00	
	TOTAL GENERAL	305 365.89	234 976.85	285 459.00	284 905.11	359 600.00	

Q- Néant

INVESTISSEMENT GENDARMERIE BP2024						
DEPENSES						
ARTICLES	LIBELLE	BP2022	CA2022	BP2023	CA2023	BP2024
2128	Autres agencements et aménagements	25 115.85	0.00	6 992.61	0.00	6 039.00
21351	Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	71 508.00	44 109.78	50 000.00	12 768.00	45 000.00
2188	Autres immobilisations corporelles					2 000.00
	TOTAL CHAPITRE 21	96 623.85	44 109.78	56 992.61	12 768.00	53 039.00
	TOTAL GENERAL	96 623.85	44 109.78	56 992.61	12 768.00	53 039.00
RECETTES						
ARTICLES	LIBELLE	BP2022	CA2022	BP2023	CA2023	BP2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	91 520.85		52 589.61		44 224.61
28128	Amort. autres agencements et aménagements de terrains	214.00	214.00	214.00	214.00	214.00
281351	Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	2 103.00	2 103.00	2 103.00	2 103.00	6 514.00
28151	Amort. réseaux de voirie	1 294.00	1 294.00	1 294.00	1 294.00	1 294.00
281534	Amort. réseaux d'électrification	551.00	551.00	551.00	551.00	551.00
28188	Amort. autres	241.00	241.00	241.00	241.00	241.00
	TOTAL CHAPITRE 040	4 403.00	4 403.00	4 403.00	4 403.00	8 814.00
10222	FCTVA	700.00	775.54	0.00	0.00	0.39
	TOTAL GENERAL	96 623.85	5 178.54	56 992.61	4 403.00	53 039.00

Q- Néant

III- RESSOURCES HUMAINES

Recrutement de personnels saisonniers pour l'été 2024 Délibération 2024-04-11

Madame le Maire, Amélie Girerd rappelle à l'assemblée la nécessité de recruter du personnel saisonnier afin d'assurer la continuité des services en remplaçant le personnel permanent durant les congés d'été ainsi que de pourvoir aux emplois des activités saisonnières.

Les besoins prévisionnels s'établissent comme suit :

Piscine municipale :

- Caissier.e.s et aides aux paniers : 13 agents, soit 7.8 équivalents temps plein (ETP) IB367/IM366.
- 4 MNS, soit 3.67 ETP. La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes au grade d'éducateur des APS principal 2^{ème} classe, et variera selon les fonctions, diplômes et expériences professionnelles des candidats retenus.
- 2 BNSSA. Soit 1.42 ETP. La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes au grade d'éducateur des APS, et variera selon les fonctions, diplômes et expériences professionnelles des candidats retenus.

Considérant la nécessité de garantir la continuité des services durant les congés du personnel permanent,

Considérant la nécessité de pourvoir aux activités saisonnières,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire, Amélie Girerd à procéder aux recrutements et à signer les arrêtés correspondants,
- **DE PRÉCISER** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif 2024.

Q- Néant

Création de deux emplois non permanents au titre d'activité accessoire pour le recrutement de Maîtres-nageurs sauveteurs Délibération 2024-04-12

Madame le Maire, Amélie Girerd rappelle que la Commune doit recruter chaque été des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (MNS) pour assurer la surveillance de la piscine pendant les mois de juin – juillet et août.

Les MNS recrutés peuvent être des agents de la fonction publique. Ce statut implique la mise en œuvre d'un dispositif particulier en termes de gestion de ressources humaines. Il convient donc de créer des emplois au titre d'une activité accessoire.

Pour rappel, l'activité accessoire est une activité limitée dans le temps, occasionnelle, périodique et ne pouvant pourvoir un emploi permanent, même à temps non complet quelle que soit la quotité de travail.

Vu le Code général de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique et notamment son article 11 qui liste les activités exercées à titre accessoire susceptibles d'être autorisées,

Vu l'arrêté du 4 février 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Vu la circulaire FP n° 2157 du 11 mars 2008 relative au cumul d'activités et portant application de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée, notamment son article 25, et du décret n° 2007-648 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État,

Considérant la nécessité de recruter des Maîtres-nageurs sauveteurs pour la surveillance de la piscine municipale chaque été,

Considérant que les personnes pressenties actuellement pour exercer cette mission sont ou pourront être des agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale et, qu'à ce titre, elles ne peuvent être recrutées que dans le cadre d'une activité accessoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **DE CRÉER** deux emplois non permanents au titre d'une activité accessoire pour le recrutement de Maîtres-nageurs sauveteurs,
- **DE DIRE QUE** les agents exerçant cette activité accessoire seront rémunérés sur la base d'une indemnité forfaitaire de 15.74 € brute de l'heure. Les heures effectuées le dimanche seront rémunérées au taux de 26.93 €,
- **DE PRÉCISER QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, Amélie Girerd à recruter des agents pour pourvoir ces emplois et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Q- Néant

IV- INFORMATION

Information sur les décisions prises par Madame le Maire en vertu de la délégation d'attribution consentie par le Conseil municipal

Madame le Maire, Amélie Girerd, rappelle que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat, de certaines délégations qui lui sont ainsi données par le Conseil municipal pour faciliter la gestion quotidienne de la collectivité.

Chaque décision est rendue exécutoire en application de la loi 82-213 du 02 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982.

Chaque décision est communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Renage n°2020-07-20 modifiant les délégations du Conseil municipal au Maire.

Considérant l'obligation pour Madame le Maire de rendre compte des décisions prises en application de la délégation à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal.

Considérant les décisions suivantes :

▪ Décision 2024-03-13 : Modification régie locations salles

Le Maire de la commune de Renage

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délibération 202-07-20 du Conseil municipal en date du 23 juillet 2020 autorisant le maire à modifier des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 01/03/2024.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes auprès du service « locations de salles et cimetière » de la commune de Renage

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la mairie 55 boulevard Docteur Valois 38140 RENAGE

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 1^{er} jour au dernier jour de l'année

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants :

1. Locations des salles communales
1. Locations de matériels
2. Concessions

Compte d'imputation : 752
Compte d'imputation : 7083
Compte d'imputation : 70311

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Espèces ;
- 2° : Chèques ;

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance.

ARTICLE 6 - Un compte de dépôt de fonds DFT est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP.

ARTICLE 7 - L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par l'acte de nomination.

ARTICLE 8 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 500€. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 3 000€.

ARTICLE 9 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11, et au minimum une fois par trimestre.

ARTICLE 10 - Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes pour chaque versement.

ARTICLE 11 - Le régisseur percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 - L'ordonnateur et le comptable public assignataire de Bourgoin-Jallieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

La séance est close à 20h.

Le secrétaire de séance
Alexandre ECOSSE



Le Maire,
Amélie GIRERD



FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 15 avril 2024

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du 05 mars 2024

I- DOMAINE ET PATRIMOINE

- **2024-04-01** : Sortie de portage par revente du bien immobilier sis lieu-dit « Le Verdon » OAP des Écoles – Annule et remplace la délibération 2024-03-02 du 5 mars 2024
- **2024-04-02** : Vente de terrain communal : OAP les écoles

II- FINANCES

- **2024-04-03** : Approbation du Compte de gestion : Budget Commune
- **2024-04-04** : Approbation du Compte de gestion : Budget Gendarmerie
- **2024-04-05** : Comptes Administratifs 2023 du Budget principal Commune et du Budget annexe Gendarmerie
- **2024-04-06** : Affectation des résultats d'après le compte administratif 2023 : Budget principal Commune 2024
- **2024-04-07** : Affectation des résultats d'après le compte administratif 2023 : Budget annexe Gendarmerie 2024
- **2024-04-08** : Application de la fongibilité des crédits selon la norme M57 Budgets commune et gendarmerie
- Vote du Budget Primitif Commune et Gendarmerie

III- RESSOURCES HUMAINES

- **2024-04-09** : Recrutement de personnels saisonniers pour l'été 2024.
- **2024-04-10** : Création de deux emplois non permanents au titre d'activité accessoire pour le recrutement de Maîtres-nageurs sauveteurs.

IV- INFORMATION

- **Décision 2024-03-13** : Modification régie locations salles

